

7^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 10 décembre 2013 à 18h30

Halle des Fêtes à Undervelier

- Président : M. Jean-Luc PORTMANN, Président.
- Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé : -
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 41 du 20 novembre 2013, ainsi que par affichage public.

Le président Jean-Luc Portmann a le plaisir d'ouvrir la 7^{ème} séance du Conseil général, à la Halle des Fêtes à Undervelier. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous.

M. Jean-Luc Portmann indique que deux événements majeurs ont marqué la vie politique ces derniers temps. Au niveau régional, c'est le vote du 24 novembre sur la question jurassienne. Tant nous pouvons être fiers que le canton du Jura ait construit un pont en direction de nos frères du Jura sud, tant nous pouvons être tristes du non du Jura bernois qui a préféré construire un mur pour soi-disant régler définitivement le problème jurassien. Cette claque fait d'autant plus mal qu'elle a permis aux extrémistes bernois d'aller très loin dans leur haine pour le Jura puisque maintenant, ils parlent même de supprimer le terme « JURA » de tout vocabulaire. Ainsi, nous allons bientôt parler de Berne Francophone au lieu du Jura bernois. Ce déni de l'histoire jurassienne est vraiment un crève-cœur pour tout jurassien fier de ses racines et de sa région.

Le second événement est la mort de Nelson Mandela. Cette extraordinaire personnalité attachante a montré que la paix et le pardon pouvaient réellement faire partie du message politique. Puissent nos édiles politiques s'inspirer un tant soi peu de Nelson Mandela. La dernière citation de notre président émane donc de Nelson Mandela, qui a passé 27 ans de sa vie en prison simplement parce qu'il était noir et défendait la liberté et les droits de son peuple. La citation : « Être libre ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »

Après ses propos liminaires, le président confirme que le Conseil général a été convoqué par courrier et par le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 41 du 20 novembre 2013. Il indique que tous les membres du Conseil général ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal du Conseil général du 22 octobre 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Annulation de la décision du Conseil général de la Commune de Bassecourt du 2 octobre 2012, message n° 346 ayant trait à la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement

en jeux des jardins des écoles primaires (Message N° 13 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).

6. Crédit de Fr. 100'000.00 destiné au nouveau projet de place de jeux à l'école enfantine de Bassecourt (Message N° 14 du Conseil communal au Conseil général 11 novembre 2013).
7. Crédit de Fr. 90'000.00 pour la rénovation de la loge du Folpotat à Soulce (Message N° 15 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).
8. Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne : prendre connaissance et ratifier un crédit de Fr. 220'000,- destiné à la réfection des 5 salles de classes du premier étage du bâtiment de l'Ecole secondaire (travaux déjà exécutés), dont une part brute de la Commune de Fr. 185'900.00 (Message N° 16 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).
9. Crédit d'étude de Fr. 49'000.00 pour la protection contre les crues du secteur Ruedin et Biernol (Message N° 17 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).
10. Règlement sur les inhumations et les cimetières (Message N° 18 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).
11. Réponse à la question écrite N° 2 « Investissements décidés par les anciennes communes en 2012 ».
12. Réponse à l'interpellation N° 1 « Bilan annuel des différents dicastères, commissions et commissions spéciales ».
13. Réponse à l'interpellation N° 2 « Fermeture des guichets dans les villages ».
14. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Chuenchaem Suppamas et de sa fille.
15. Information sur le poste de fontainier de la Commune de Haute-Sorne.
16. Information sur les consolidations de crédits.
17. Constitution du bureau pour 2014.
 - a) Président ;
 - b) 1^{er} vice-président ;
 - c) 2^{ème} vice-président ;
 - d) 1^{er} scrutateur ;
 - e) 2^{ème} scrutateur.

Le président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points de l'ordre du jour ?

Le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 33 membres du Conseil général sont présents. M. Gervais est excusé et remplacé par M. Gérald Steiner. Mme Catherine Wolfer est excusée et remplacée par M. Raphaël Messerli. M. Markus Berchier est excusé et remplacé par M. Erwin Noirat.

2. Procès-verbal du Conseil général du 22 octobre 2013.

Le procès-verbal du Conseil général du 22 octobre 2013 est accepté, avec l'intervention ci-dessous, avec remerciements à son auteur.

M. Daniel Joray estime que le point 5 du procès-verbal n'est pas complet. Il manque les discussions concernant l'intervention du groupe PCSI au sujet de l'article 45 du règlement d'organisation et d'administration. M. Joray précise que le cercle scolaire de Haute-Sorne ne se limite pas aux frontières de la commune de Haute-Sorne, il est le résultat de la fusion des cercles scolaires de Bassecourt, Courfaivre, Tabeillon, Soulce et Undervelier. A ce titre, la Commune de Saulcy faisant partie du cercle du Tabeillon suite à la convention signée entre Glovelier et Saulcy le 6 septembre 2010 est automatiquement intégrée dans le cercle de Haute-Sorne. A ce titre, M. Joray indique que l'article 45 du règlement d'organisation et d'administration concernant la formation et les attributions de la commission d'école pose 4 problèmes majeurs. Premièrement, il ne précise pas quelle est l'autorité compétente pour accepter le règlement d'organisation du cercle scolaire de Haute-Sorne. Deuxièmement, il ne définit pas clairement quel corps électoral (peuple ou Conseil général) est compétent en cas de modification du périmètre du cercle scolaire. Troisièmement, il ne respecte pas la convention de fusion du cercle scolaire du Tabeillon, car il ne prévoit aucun représentant de la commune de Saulcy au sein de cette commission. Il contrevient également à l'article 111 de la loi scolaire qui prévoit que chaque commune doit être représentée au sein de la commission d'école en cas de cercle scolaire intercommunal, ainsi qu'à l'article 6 de la convention de fusion, qui prévoit la reprise de toutes les conventions existantes dans chaque commune par la commune de Haute-Sorne. Quatrièmement, il semblerait qu'il est impossible de modifier le texte d'un article de la convention, or l'article 45 stipule que « le conseiller communal responsable du dicastère des écoles ne peut toutefois assumer la présidence de la commission », ce qui n'est pas conforme au texte de la convention de fusion.

Le groupe PCSI a retiré sa proposition de modification de l'article 45, suite aux arguments donnés par M. Denis Allimann qui a indiqué que la signature de la convention avec Saulcy n'entraînerait pas de modification du règlement d'organisation et que la ratification de cette convention ne nécessiterait pas de votation populaire.

3. Communications.

M. Jean-Luc Portmann a reçu une carte postale des participants à la colonie du Cerneux-Godat.

M. Jean-Luc Portmann communique qu'il y aura une séance d'information concernant le projet pilote de centrale géothermique le jeudi 30 janvier 2014 à la halle de gymnastique de Bassecourt. C'est un projet d'importance nationale, de plus de 80 millions de francs dont le Canton est partenaire et soutenu par la Confédération. Près de 150 personnes ont assisté à la dernière séance d'information, mais relativement peu de Conseillers généraux (5 à 6). Courant 2014, le Conseil général devra certainement se prononcer sur ce projet, d'où l'importance de s'informer et de poser les questions concernant le risque sismique, ce qu'apportera cette centrale pour la commune de Haute-Sorne, etc. Merci d'agencer cette rencontre.

M. Jean-Luc Portmann a participé à la journée des aînés le 26 octobre dernier. Ce fut un magnifique succès et il tient à remercier toutes les personnes bénévoles qui se sont engagées pour que la fête soit belle. Il adresse un merci particulier au personnel de la commune de Haute-Sorne qui s'est beaucoup investi et de manière bénévole.

M. Jean-Luc Portmann rappelle que le 24 novembre 2013, le règlement d'organisation de la commune, qui avait été adopté lors de la dernière séance du Conseil général, a passé le cap des urnes à une immense majorité. C'est un signe de confiance de la population, puisque le taux de OUI était supérieur au taux de votants favorables à la fusion.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, donne quelques informations supplémentaires. Au début de l'année prochaine, une séance spéciale géothermie sera organisée au Conseil général. Nous avons reçu une invitation de géothermie suisse, à une visite de quelques centrales dans les alentours de Munich (Allemagne) les 16 et 17 janvier 2014. Il demande aux personnes intéressées du Conseil général de bien vouloir s'inscrire prochainement. Il y a déjà 5 conseillers, des journalistes et des représentants du canton qui se sont annoncés.

Le maire communique que les sociétés locales recevront, ces prochains jours, les subventions habituelles, sur la base de 2012.

M. Jean-Bernard Vallat annonce une mutation de poste à l'administration communale. Une personne quitte sa fonction au contrôle des habitants. Elle sera remplacée par une mutation interne. Nous avons mis une annonce pour le poste de teneur du registre d'impôt à 100 %.

M. le Maire communique encore qu'une information figure dans le Clin d'œil au sujet du déneigement et du salage. La voirie va essayer de limiter le salage. Mais le maximum sera fait dans les rues en pentes.

Georges Migy donne quelques informations au sujet des déchets. Les déchets suivants seront collectés à la place du silo à sel entre Bassecourt et Glovelier, sous la surveillance d'un voyer et d'un auxiliaire : la ferraille, les déchets inertes, les cendres de bois et le sagex. La place sera ouverte une fois par mois, les mercredi de 13h30 à 19h30 et jeudi de 8h à 12h, excepté en juillet. Les déchets suivants ne seront plus pris en charge dans les Ecopoints de Haute-Sorne : PET, piles, cartouches d'encre, appareils ménagers électriques et électroniques, ampoules électriques, pneus et batteries. Les MémoDéchets vous donneront toutes les informations utiles au sujet de l'élimination des déchets. Georges Migy indique encore que le nouveau règlement concernant l'élimination des déchets doit être adopté par le Conseil communal, puis par le Conseil général. Le Conseil communal privilégie une démarche de valorisation des déchets par tri sélectif. Il rappelle que le Conseil communal adhère au RDJ qui mènera une étude en 2014 dans le but de moderniser les infrastructures existantes et de créer une déchetterie régionale efficace. En parallèle, une étude est mise en place par le SEOD pour définir l'opportunité de la collecte des déchets urbains à l'aide de Molok. Les Ecopoints resteront effectifs dans chaque village selon le résultat de l'étude. M. Migy termine en précisant que le Conseil communal est conscient du flou qui règne autour de cette problématique et demande à toutes et tous de faire preuve de patience, tout en sachant que la commune se dirige vers un système qui cherche l'efficacité, en restant un service public.

M. Etienne Dobler indique que durant le mois de novembre, les citoyens ont reçu différentes factures. Cette manière de procéder en aura surpris plus d'un, mais n'est pas faite pour durer, elle est exceptionnelle. Les communes avaient un système différent, ce qui a généré beaucoup de travail. Les factures sont donc arrivées seulement en fin d'année. Comme par le passé, les factures seront échelonnées tout au long de l'année.

4. Questions orales.

Raphaël Messerli (groupe PS) parle de l'unification des règlements et l'harmonisation des différentes taxes communales. La convention de fusion prévoit que dans un premier temps, les impôts, la taxe des chiens et la taxe d'inhumation soient unifiées. Cependant, ladite convention n'indique pas de délais précis pour les autres si ce n'est celui de 5 ans. M. Messerli demande quel est le délai que les autorités communales se sont données pour l'entrée en fonction de toutes les taxes harmonisées et est-ce qu'une information sera transmise à la population avant l'entrée en vigueur des nouvelles taxes ?

M. Etienne Dobler répond que le règlement d'organisation et d'administration a été accepté récemment par le peuple. D'autres règlements suivront en 2014. Les taxes communales seront traitées prioritairement. Il indique que les taxes seront harmonisées dès le budget 2015.

Raphaël Messerli est satisfait.

Frédéric Juillerat (groupe UDC) évoque l'article paru dans le Quotidien Jurassien du 5 décembre, concernant l'impôt des frontaliers que les communes doivent recevoir. Il demande si le Conseil communal va intervenir pour recevoir ce montant ?

M. Etienne Dobler répond que la France n'a toujours pas payé ces impôts. L'argent sera versé à la Confédération, puis au Canton. Le montant n'a toujours pas été versé à la Confédération. Tout le monde attend ce versement.

Frédéric Juillerat est partiellement satisfait.

Mme Céline Grellier (groupe PCSI) communique que lors de deux occasions au moins en 2013, l'information n'a pas circulé entre le Conseil communal et le Conseil général. La première fois concernant la fermeture des guichets dans les villages. Elle souhaite traiter un deuxième cas ce soir, soit le fait que les employés communaux reçoivent des informations sur des créations ou suppressions de postes qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour des séances du Conseil général. Mme Grellier parle de l'information que le Conseil général recevra en fin de séance concernant la création d'un poste de fontainier responsable, qui sera confié à l'un de nos concierges. Ce transfert n'est pas sans conséquence, car la conciergerie du Centre de culture et de sport à Courfaivre doit être assurée. Il y a un taux de 50 % dans la conciergerie à remplacer. Et aucune étude n'a été présentée au Conseil général pour valider la suppression d'un tel poste. Il a été communiqué au personnel que le Conseil communal pensait faire appel à une entreprise de nettoyage. Mme Grellier demande si le Conseil communal va continuer à déplacer des employés entre les services, puis contourner la création de poste en déléguant des tâches à des mandataires externes, tout cela sans nous informer de l'incidence des coûts et de la baisse de la qualité et de la quantité des prestations à fournir ? Elle demande pourquoi l'ordre du jour parle d'une information sur le poste de fontainier, nous privant de la possibilité d'émettre des avis et de voter sur ce fait ?

Mme Grellier ajoute, concernant les mutations à l'administration, que M. le Maire a parlé dans ses communications d'un passage à 100 % d'un poste à l'administration. Quelle est l'augmentation exacte et quel taux sera le poste mis au concours pour le teneur du registre d'impôts ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que pour repourvoir un poste à l'interne, le Conseil communal en a les compétences. Tout ne pouvait pas être prévu au début du fonctionnement de la nouvelle commune, autant à l'administration, à la voirie ou à la conciergerie. Les changements intervenus ont été menés en accord avec les personnes. Une information sur le poste de fontainier sera donnée en fin de séance. Une discussion est menée à l'interne. Nous avons trouvé une solution intermédiaire, pour permettre au fontainier de faire son travail. Pour le Centre de culture et de sport de Courfaivre, nous allons trouver une solution. Le poste à l'administration, de teneur du registre d'impôts est un poste de responsable à 100 %. La personne concernée a été contactée et a demandé à reprendre le poste au contrôle des habitants. Il y a un poste gelé à l'administration, il y avait manque et il a fallu réagir. Le Conseil communal doit prendre des décisions, sans attendre. Si nous devons créer de nouvelles places de travail, le Conseil général devra se prononcer.

Céline Grellier est partiellement satisfaite.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) revient sur le fait que le personnel communal, après plus de onze mois de fonctionnement de la nouvelle commune, ne bénéficie toujours pas de statuts du personnel révisés, ni de contrat de travail. M. Ballaman rappelle que les tensions qui avaient vu le jour entre le personnel communal et le comité de fusion se soient atténuées à la suite de discussion menées dans le cadre de la commission paritaire et le Conseil communal. Durant le printemps, cette même commission s'est attelée à l'ébauche d'un projet de statuts, appuyée sur les compétences et connaissances d'un avocat spécialiste du droit du travail. M. Ballaman demande les éclaircissements suivants :

- pourquoi le personnel n'est pas encore au bénéfice de statuts, ni de contrat de travail ?
- pour obtenir une saine collaboration et une motivation intacte, le statut du personnel devrait être le fruit d'un partenariat social entre l'autorité et le personnel. M. Ballaman ajoute qu'il a appris que la commission du personnel n'a toujours pas été sollicitée par la commission communale compétente. Il en demande la raison ?
- enfin, il demande dans quel délai la situation sera régularisée et doit-on craindre une répercussion sur les finances communales ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répond que le règlement relatif au statut du personnel communal est en discussion. Le 17 décembre, une séance se tiendra entre les représentants du personnel et la commission. Le règlement relatif au statut a été élaboré par une commission paritaire qui a mis en œuvre un canevas et transmis un projet à la commission communale. Le statut du personnel à Porrentruy a nécessité 2 ans et demi de travail. Il n'est pas possible de terminer les travaux pour la fin de l'année. Le maire assure que le statut du personnel sera présenté très prochainement au Conseil

général, à la première ou deuxième séance. Les contrats ont été mis de côté, car ils sont en lien avec le statut du personnel. Le personnel a pu étudier le projet de statut et rendre ses propositions qui seront discutées le 17 décembre prochain.

Patrick Ballaman est satisfait.

M. Jean-Luc Portmann revient sur la visite de centres de géothermie aux alentours de Munich les 16 et 17 janvier 2014. Il propose aux personnes intéressées de s'adresser au maire.

5. Annulation de la décision du Conseil général de la Commune de Bassecourt du 2 octobre 2012, message n° 346 ayant trait à la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires (Message N° 13 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Mme Nicole Eggenschwiler indique que le Conseil général de la Commune de Bassecourt du 2 octobre 2012 avait accepté un crédit de Fr. 380'000,- pour la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires. Comme le mentionne le message n° 13, après étude du dossier, des finances communales, ainsi que de l'urgence à réaliser ces projets, le Conseil communal de Haute-Sorne n'a pas jugé opportun de réaliser ces places de jeux comme décidé.

Sans remettre en cause l'importance de ces réalisations, le Conseil communal propose d'annuler la décision prise le 2 octobre 2012 en la remplaçant par le message n° 14 qui vous est soumis dans le présent ordre du jour. Les nouvelles autorités de Haute-Sorne préfèrent voir les deux projets aboutir séparément plutôt que de risquer de mettre la totalité en péril par une dépense globale trop importante.

Mme Nicole Eggenschwiler est convaincue de la nécessité de refaire ces places. Elle souhaite proposer de faire les travaux en deux phases, d'abord l'école enfantine et dans un deuxième temps, l'école primaire. Elle relève l'énorme travail de la commission communale.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le président passe au vote. L'annulation de la décision du Conseil général de la Commune de Bassecourt du 2 octobre 2012, ayant trait à la mise en conformité, l'aménagement et l'équipement en jeux des jardins des écoles primaires est acceptée à la l'unanimité.

6. Crédit de Fr. 100'000.00 destiné au nouveau projet de place de jeux à l'école enfantine de Bassecourt (Message N° 14 du Conseil communal au Conseil général 11 novembre 2013).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Mme Nicole Eggenschwiler indique que le message n° 14 donne toutes les explications nécessaires. La place de jeux de l'école enfantine est désuète et n'est plus aux normes qu'une commune se doit d'appliquer pour la sécurité des enfants. Cette place est très utilisée par les enfants du village et des alentours. En 2012, les anciennes autorités communales ont planché sur un projet global avec l'aménagement de jeux et de place en revêtement spécial pour les écoles enfantine et primaire, d'un montant de Fr. 380'000,-. Le Conseil communal considère que les enfants des écoles doivent bénéficier d'infrastructures pour le jeu et les activités extérieures, certes, mais se doit aussi de veiller aux dépenses et d'être raisonnable afin de contenter tous les besoins et obligations en matière communale. Le Conseil communal estime que ce projet peut être revu sur deux étapes, étant dans l'impossibilité financière de le réaliser d'un seul morceau, trop lourd financièrement. A l'aide d'un powerpoint, Mme Nicole Eggenschwiler indique les points particuliers pour la réalisation de cette place de jeux, ainsi que les coûts.

Le Conseil communal, le dicastère des travaux publics, celui des finances, ainsi que la commission d'école préavisent favorablement ce projet.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le président passe au vote. Le crédit de Fr. 100'000,- destiné au nouveau projet de place de jeux à l'école enfantine de Bassecourt est accepté à l'unanimité.

7. Crédit de Fr. 90'000.00 pour la rénovation de la loge du Folpotat à Soulce (Message N° 15 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Mme Rose-Marie Allemann explique que la loge du Folpotat est une vieille ferme qui comprend une partie habitable et une partie rurale utilisée comme loge pour le bétail en estivage. Le bâtiment est situé en dehors de la zone villageoise de Soulce, il a beaucoup de charmes. Il n'y a pas d'électricité. Plusieurs demandes ont été faites à la commune pour la location de cet appartement atypique. Pour pouvoir louer cet espace de manière décente, une rénovation minimale s'impose. Le Conseil communal, les dicastères des bâtiments et des finances, ainsi que la commission bourgeoise de Soulce préavisent favorablement ce crédit de Fr. 90'000,-.

La discussion est ouverte.

M. Eric Zuber estime qu'il n'y a pas beaucoup de détails dans le devis. Il demande quel est le bureau d'architecture qui a été mandaté et le montant des honoraires ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le bureau d'architecture Alain Jeangros de Courfavre a été choisi. Les honoraires se montent à Fr. 8'800,-.

Céline Grellier demande si ce qui est prévu comme loyer permettra bien de couvrir le prêt ?

Rose-Marie Allemann est d'avis qu'avec une dette de Fr. 90'000,-, nous allons trouver preneur, nous avons des demandes. La location va largement couvrir tous les frais.

Le président passe au vote. Le crédit de Fr. 90'000,- pour la rénovation de la loge du Folpotat à Soulce est approuvé à l'unanimité.

8. Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne : prendre connaissance et ratifier un crédit de Fr. 220'000,- destiné à la réfection des 5 salles de classes du premier étage du bâtiment de l'Ecole secondaire (travaux déjà exécutés), dont une part brute de la Commune de Fr. 185'900.00 (Message N° 16 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

Mme Nicole Lachat (groupe PCSI) apporte le mécontentement de son groupe. On nous propose de ratifier un crédit, alors que les travaux ont déjà été exécutés. Elle est consciente que la réfection de ces 5 classes est plus que nécessaire, elle ne forme pas d'opposition à l'entrée en matière, mais tient à faire part de son étonnement.

M. Pascal Crélin indique cette affaire est spéciale. Il est surpris lui-même et il est important de donner quelques détails. Il a pris connaissance de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée du Syndicat qui a accepté le budget. Il ressort que la décision de réaliser la réfection de 5 classes l'a été en tant qu'investissement sur cinq ans et non par le compte de fonctionnement. Le comité du Syndicat n'a pas demandé aux villages concernés de présenter le crédit en assemblée. Conséquence, au mois d'août, les factures ne pouvaient pas être réglées. Boécourt et Saulcy doivent présenter ce budget en assemblée communale. Cette dépense n'a pas d'impact sur le budget, mais M. Crélin est bien conscient que c'est désagréable.

M. Denis Jeannerat (groupe PDC) relève que ces travaux étaient certainement nécessaires, il ne les remet pas en cause. Par contre, la méthode ne convient pas. On est mis devant le fait accompli. Il y a un dysfonctionnement au syndicat de l'école secondaire. Il a déposé une interpellation sur le mode de fonctionnement du Syndicat.

M. Patrick Ballaman (groupe PS) intervient dans le même sens que le groupe PDC. Le sujet n'a jamais été abordé en séance de Syndicat. Au sujet du financement, les artisans attendent le paiement de leur travail. Il relève que le Syndicat doit être remis en question. Il invite le Conseil communal à se pencher sur cette situation.

M. Pascal Crétin termine en reconnaissant que les membres du Conseil général ont bien résumé la situation. Il estime que les membres du Syndicat devraient être conseillers communaux ou conseillers généraux. Il va présenter un projet dans un prochain conseil général. Il répète qu'il s'agit d'une faute du comité sortant du Syndicat.

Le président passe au vote. Le crédit de Fr. 220'000,- destiné à la réfection des 5 salles de classes du premier étage du bâtiment de l'école secondaire (travaux déjà exécutés), dont une part brute pour la Commune de Haute-Sorne de Fr. 185'900,- est accepté par 23 oui, sans opposition.

9. Crédit d'étude de Fr. 49'000.00 pour la protection contre les crues du secteur Ruedin et Biernol (Message N° 17 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Georges Migy déclare que le message n° 17 du Conseil communal au Conseil général est suffisamment détaillé. Il ajoute que le traitement des risques des inondations incombe aux communes. Dans le secteur, la première phase de ce dossier a été traitée par la Commune de Bassecourt lors de la viabilisation du quartier des Mérovingiens, ou des mesures de protection ont déjà été prises. En 2010, la Commune de Bassecourt avait signé une convention avec l'usine Ruedin SA qui précisait que dès que la carte des dangers était approuvée par les services cantonaux, la Commune devait mettre en œuvre les mesures nécessaires à la protection de l'usine. Les dernières inondations du début 2013 dans le secteur ont été le déclencheur de la suite à donner. Ainsi, la priorité a été mise sur ce dossier en englobant le ruisseau du Biernol. Ces travaux s'étaleront jusqu'à fin 2014, ceux-ci étant subventionnés à 55 %, la part de chacun sera déterminée par l'étude qui vous est présentée à votre approbation.

La Manufacture Ruedin SA, située en rive droite de la Sorne, subit de fréquents débordements du ruisseau Biernol, comme le mentionne la carte des dangers « eaux » et dont les raisons sont identifiées dans le PgEaux. Au vu des enjeux importants pour la Manufacture Ruedin SA, l'Office de l'environnement recommande de démarrer, dès à présent, une étude préliminaire localisée pour le secteur Ruedin. L'offre pour les études à réaliser a été établie par le bureau SD Ingénierie Jura SA à Delémont et Natura biologie Sàrl au Noirmont. Les travaux s'étaleront jusqu'à fin 2014. Le Conseil communal, la commission des digues, le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement cet objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le président passe au vote. Le crédit d'étude de Fr. 49'000,- pour la protection contre les crues du secteur Ruedin et Biernol est accepté à l'unanimité.

10. Règlement sur les inhumations et les cimetières (Message N° 18 du Conseil communal au Conseil général du 11 novembre 2013).

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Bruno Grossmann indique qu'à l'heure actuelle, il existe cinq règlements différents sur les cimetières. Ce nouveau règlement permettra d'unifier les taxes et émoluments pour tous les cimetières et columbariums de la Commune. La commission a pris pour base de travail le règlement-type fourni par le canton et l'a adapté aux spécificités de la Commune de Haute-Sorne. Le Conseil communal, le dicastère des services communaux et celui des finances et impôts préavisent favorablement ce objet.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée au sein du Conseil général.

M. Jean-Luc Portmann donne lecture du règlement sans lire les articles.

Article 11 : M. David Comte (groupe PDC) rappelle qu'un règlement sur les cimetières est très important. Il demande la modification de la première phrase comme suit : « Les employés de voirie sont les seuls compétents pour procéder aux inhumations et aux dépôts d'urnes funéraires ainsi qu'au nivellement des tombes. (...) »

Passée au vote, la proposition de M. David Comte est acceptée par 32 oui contre une abstention.

Article 13 : M. David Comte (groupe PDC) demande la modification de la première phrase comme suit : « Les inhumations et les dépôts d'urnes funéraires se feront en toute saison de huit à dix-sept heures au plus tard. (...) »

Passée au vote, la proposition de M. David Comte est acceptée par 32 oui contre une abstention.

Article 19 : Mme Céline Grellier (groupe PCSI) propose de pouvoir renouveler les places non-concessionnées et les urnes au columbarium, notamment en cas de mort d'un enfant. Elle propose donc d'ajouter « renouvelable » aux points 1 et 3 à l'article 19.

Passée au vote, la proposition de Mme Céline Grellier est acceptée par 31 oui contre deux abstentions.

Article 22 : M. David Comte (groupe PDC) propose, à l'alinéa 2, de supprimer le nombre d'urnes pouvant être déposé est limité à trois. Il est d'avis qu'il ne faut pas limiter le nombre.

Passée au vote, la proposition de M. David Comte est acceptée par 31 oui contre 2 abstentions.

Article 25 : M. David Comte (groupe PDC) propose d'ajouter la hauteur de la stèle (120 cm pour les tombes adultes simples et doubles et 70 cm pour les tombes pour les enfants et pour les urnes). Il propose également de supprimer la dimension pour une tombe concessionnée et ajouter une tombe double adulte (longueur 180 cm et largeur 160 cm). La tombe pour enfant aura une longueur de 150 cm au lieu de 100 cm.

Passée au vote, la proposition de M. David Comte est acceptée à l'unanimité.

Annexe : M. David Comte (groupe PDC) propose d'ajouter une taxe de fr. 150,- pour le renouvellement, ainsi qu'enlever « concession » sur l'annexe.

Passée au vote, la proposition de M. David Comte est acceptée à l'unanimité.

Le président passe au vote. Le règlement sur les inhumations et les cimetières, moyennant les six modifications décidées, est accepté à l'unanimité.

11. Réponse à la question écrite N° 2 « Investissements décidés par les anciennes communes en 2012 ».

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

A l'aide d'un tableau excel, M. Etienne Dobler, conseiller communal, explique les investissements réalisés par les anciennes communes, ainsi que l'impact qu'ils ont eu sur les finances communales durant l'année 2012, ainsi que l'année 2013. M. Etienne Dobler précise encore que seuls les investissements qui font l'objet d'un financement par un institut bancaire doivent recevoir l'approbation du Service des communes. Les investissements financés par les recettes courantes, qui représentent souvent des montants de minimales importances, ne sont pas soumis à cette obligation. Ceci dit, certaines communes avaient comme habitude de financer leurs investissements par leurs recettes courantes sans avoir recours à l'emprunt. Cette pratique, selon l'appréciation de M. Dobler, n'était pas la plus adéquate car elle privait la commune de liquidités. Aussi, en début d'année, des emprunts ont été pris auprès d'instituts bancaires, après avoir reçu l'approbation du Service des communes, afin de permettre de disposer des liquidités nécessaires au fonctionnement de l'administration. Il ajoute que vu la situation financière de la Commune, le Conseil communal a décidé d'attendre le résultat de la planification financière avant de réaliser les investissements qui n'ont pas un caractère urgent. Les

travaux relatifs à la planification financière ont débuté et devraient aboutir à une première projection dans la première partie de l'année 2014. D'ici là, il serait sage, voire nécessaire, de limiter nos dépenses d'investissements au strict minimum. Si la situation financière de la Commune ne permet pas de réaliser les investissements votés, ils seront reportés dans le temps, voire pour certains cas, revus à la baisse (exemple, place de jeux à Bassecourt).

M. Jean-Luc Portmann, auteur de la question, est très satisfait des explications données et demande à annexer le document au procès-verbal.

12. Réponse à l'interpellation N° 1 « Bilan annuel des différents dicastères, commissions et commissions spéciales ».

M. Vincent Voyame demande un bilan, donc un résultat.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, répète que la communication doit être claire entre le Conseil général et le Conseil communal. Des premières choses ont dû être faites.

Les commissions et commissions spéciales sont nommées par le Conseil général et doivent rendre les comptes au Conseil général.

Pour l'information à la population, on est assez performant. On le fait par l'entremise de la radio, des journaux, d'un journal qui paraît quatre fois l'an, par tous-ménages et le site d'internet. Mais on peut toujours s'améliorer.

M. Vincent Voyame n'est pas satisfait.

13. Réponse à l'interpellation N° 2 « Fermeture des guichets dans les villages ».

M. Patrick Ballaman (groupe PS) relève que ce sujet était d'actualité lors de la séance du 22 octobre 2013. La décision avait fait grand bruit, sur le fond la décision est justifiée, mais pas sur la forme. La décision prise ne respecte pas les promesses faites par la commission de fusion. On aurait pu imaginer une ouverture dans les villages, sous une autre forme que les guichets. Il demande à ce que son interpellation soit transmise à la commission mairie. M. Ballaman demande une discussion.

M. Jean-Bernard Vallat rappelle qu'il a déjà répondu assez précisément sur la fermeture des guichets. Le Conseil général avait accepté qu'une réponse soit apportée à une prochaine séance. Il relève le bon sens des gens interviewés sur RFJ. On peut regretter cette décision, car la promesse avait été faite de rester proche des citoyens. Mais la pratique décide des agissements futurs. L'article 15, alinéa 1, de la convention de fusion précise que « L'administration communale est localisée à Bassecourt avec un service de guichet dans chaque ancienne commune. Les prestations de ces guichets seront adaptées en fonction des besoins. » Le Conseil a décidé de fermer ces permanences, car elles n'étaient pas rentables, dans le sens de la performance, les guichets des villages ne sont plus équipés. Comme arguments, il cite les membres de l'administration, qui sont les mieux placés. La statistique relève la visite de 3 à 5 personnes par semaine pour l'ensemble des cinq bureaux. Le Conseil a aussi pensé aux personnes de l'administration qui devaient renvoyer les citoyens à l'administration centrale à Bassecourt. Ce n'est pas une solution pour rendre un service efficace, mis à part l'administration centrale. Si une personne ne peut pas se déplacer, sur simple appel téléphonique, notre secrétariat trouvera une solution pour la servir. Le Conseil et le personnel de l'administration mène une réflexion pour étendre les heures d'ouverture des guichets à Bassecourt.

Patrick Ballaman est satisfait.

14. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Chuenchaem Suppamas et de sa fille.

L'entrée en matière pas combattue.

Il appartient M. Jean-Bernard Vallat, maire, de présenter la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Chuenchaem et de sa fille.

Mme Suppamas Chuenchaem est née le 13 janvier 1963 en Thaïlande. Elle est arrivée en juin 1991 à Courfaivre, village dans lequel elle habite actuellement. Elle a suivi sa scolarité en Thaïlande. Mme Chuenchaem travaille dans une entreprise de Bassecourt depuis 1992. Sa fille Swissnane est née le 24 janvier 1993 à Delémont. Elle a suivi l'école primaire à Courfaivre, puis l'école secondaire à Bassecourt. Elle a ensuite suivi le Lycée à Porrentruy. Mme Chuenchaem et sa fille sont au bénéfice du permis C.

Suppamas Chuenchaem vit en suisse depuis plus de vingt ans. Elle a un travail et une maison et ne veut pas retourner vivre en Thaïlande. Pour sa fille, elle est née en Suisse et elle trouve étrange de ne pas avoir la nationalité suisse. Elle aimerait voter sur le plan fédéral.

L'audition s'est déroulée le 18 février 2011. Le Service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Suppamas Chuenchaem et sa fille obtiennent le droit de cité cantonal et communal.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Le droit de cité cantonal et communal est accepté par acclamations.

15. Information sur le poste de fontainier de la Commune de Haute-Sorne.

M. Bruno Grossmann, conseiller communal, explique qu'actuellement, un surveillant de réseau est chargé de l'exploitation des installations villageoises et ces personnes, bien que connaissant parfaitement le réseau, n'ont pas suffisamment la vue d'ensemble de la nouvelle entité communale. Un poste de fontainier responsable est nécessaire pour assurer toutes les tâches liées à l'exploitation professionnelle du réseau et cette démarche est en parfaite adéquation avec les normes et recommandations de la SSIGE (exemple les entités régionales de la dimension de Haute-Sorne sont toutes pilotées par des fontainiers, soit Delémont, Courtételle, Porrentruy, Boncourt et Moutier).

Cette personne devra aussi mettre en place toute la partie assurance qualité qui est une obligation légale et fédérale, selon ODAIOUs, article 817.02. Les ressources communales sont aussi réparties sur plusieurs sites et il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble sur la qualité et la production. Cette personne sera aussi responsable de l'alimentation de l'ensemble de la Commune en cas de crise. Le fontainier devra travailler en étroite collaboration avec tous les autres collaborateurs de la voirie, il sera aussi responsable d'effectuer une synthèse et un bilan de fonctionnement et de distribution de l'ensemble de la nouvelle Commune (obligation légale). Le fontainier assurera le relai avec le conseiller communal responsable du dicastère, il participera aussi à l'élaboration des budgets d'exploitation et de renouvellement des installations en collaboration avec la commission des eaux. Nous avons la chance d'avoir au sein de notre personnel communal, M. Hervé Gerster, formé pour assumer cette responsabilité. La mise en activité de cette personne sera donc effective et performante très rapidement. Pour le remplacer en cas de besoin, le Conseil communal a désigné M. Pierre Stieger. Au sujet du remplacement de M. Hervé Gerster, comme responsable du Centre de culture et de sport de Courfaivre, le Conseil communal a trouvé une solution transitoire, afin que la gestion et l'entretien de ce Centre soit toujours assuré, dans l'attente d'une solution définitive.

16. Information sur les consolidations de crédits.

Etienne Dobler relève qu'il était dans les habitudes de l'ancienne commune de Bassecourt de donner une information sur les consolidations de crédits. Cependant, avec le personnel financier, il a été décidé que cette présentation serait plus judicieuse lors de la présentation des comptes, car de nombreux dossiers sont encore en cours.

17. Constitution du bureau pour 2014.

a) Président ;

M. Michel Saner, au nom du groupe PDC, propose la candidature de M. Denis Jeannerat. M. Denis Jeannerat est chef du groupe PDC, vice-président du Conseil général et membre du bureau.

Aucune autre candidature n'est annoncée. M. Denis Jeannerat est élu à la présidence du Conseil général pour l'année 2014 par applaudissements.

b) 1^{ère} vice-présidente ;

M. Patrick Ballaman, au nom du groupe PS, propose de présenter Mme Catherine Wolfer. Aucune autre candidature n'est annoncée.

Mme Catherine Wolfer est élue 1^{ère} vice-présidente du Conseil général par applaudissements.

c) 2^{ème} vice-président ;

M. Denis Jeannerat, au nom du groupe PDC, propose la candidature de M. Olivier Boillat comme 2^{ème} vice-président du Conseil général. Aucune autre candidature n'est annoncée.

M. Olivier Boillat est élu 2^{ème} vice-président par applaudissements.

d) 1^{er} scrutateur ;

Mme Nicole Lachat, au nom du groupe PCSI, propose M. Jean-Michel Jobin comme 1^{er} scrutateur du Conseil général. Aucune autre candidature n'est annoncée.

M. Jean-Michel Jobin est élu 1^{er} scrutateur du Conseil général par applaudissements.

e) 2^{ème} scrutateur :

M. Patrick Ballaman, au nom du groupe PS, propose de présenter M. Lionel Rostagno.

M. Frédéric Juillerat, au nom du groupe UDC, propose de présenter M. Damien Lachat.

M. Denis Jeannerat demande une interruption de séance.

Passé au vote au vote, M. Lionel Rostagno obtient 15 voix et M. Damien Lachat 14 voix.

M. Lionel Rostagno est élu 2^{ème} vice-président du Conseil général.

Denis Jeannerat, élu président du Conseil général pour 2014, s'adresse au Conseil général en les termes suivants :

« C'est avec émotion, une certaine fierté mais aussi avec humilité que j'accepte ce soir mon élection au poste de président de notre législatif communal pour l'année 2014.

Vous m'accordez votre confiance, c'est un grand honneur que vous me faites et je vous en remercie vivement. Je peux vous donner l'assurance que je mettrai toute mon énergie et mon expérience de la politique communale pour favoriser des débats constructifs, en toute impartialité et en respectant les idées et sensibilités de chacun.

Il y a une année déjà, en élisant les autorités de la nouvelle entité Haute-Sorne, la population nous a confié un mandat important qui s'apparente quasiment à un véritable défi pour cette législature de cinq ans. Nous devons terminer la mise en place des structures organisationnelles et réglementaires pour doter la Commune des instruments nécessaires à son bon fonctionnement. En plus, nous devons nous montrer visionnaires, innovants et ambitieux pour définir les axes de développement et le futur de Haute-Sorne dans son contexte Jurassien voire au-delà. Bien évidemment tout ceci doit être fait en parallèle avec le traitement des affaires et projets en cours. Ceci nous fait trois missions importantes qui nous pousseront à donner encore le meilleur de nous-mêmes en étant toujours à l'écoute de la population de nos villages.

Je suis convaincu de l'esprit constructif de chacun. Par conséquent, je suis persuadé que nous saurons rendre notre nouvelle entité Haute-Sorne attractive et prospère.

C'est dans cet esprit d'optimisme que j'aimerais travailler avec vous pendant cette année de présidence. Je mets aussi l'accent sur une bonne collaboration avec le Conseil Communal, collaboration basée sur la confiance et une bonne communication.

Je tiens encore à remercier mes collègues du bureau du Conseil Général, le Président Jean Luc Portmann pour son engagement, le secrétaire Gérald Kraft pour le travail fourni. Je félicite les membres du bureau nouvellement nommés et me réjouis de travailler avec eux l'an prochain.

Je termine en vous souhaitant, à vous et à vos familles de très belles fêtes de fin d'année et surtout santé et bonheur sans oublier la satisfaction dans l'accomplissement de vos mandats respectifs. »

Denis Jeannerat

M. Jean-Bernard Vallat, maire, félicite les deux présidents, l'ancien et le nouveau. Il rappelle que l'année a été intensive. Il relate l'année écoulée. Un petit cadeau est remis à M. Jean-Luc Portmann.

M. Jean-Luc Portmann, président, donne connaissance de la question écrite n° 5 du groupe PCSI + RC, intitulée : « Fonctionnement du Syndicat de l'école secondaire de Haute-Sorne ».



M. Jean-Luc Portmann, président, donne connaissance de l'interpellation n° 3 du groupe PDC, intitulée : « Le Syndicat de l'Ecole secondaire de Haute-Sorne dysfonctionne-t-il ? ».

Le président remercie les conseillères et conseillers généraux pour leur participation et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année. Il donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général l'année prochaine.

Un apéritif-dinatoire est servi dans la salle d'Undervelier à l'issue de la séance.

La dernière séance de l'année 2013 est levée à 21h30.

Undervelier, le 10 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le Président	Le Secrétaire
	
Jean-Luc Portmann	Gérald Kraft

Annexes :

- Tableau excel « Investissements décidés par les anciennes communes »
- Question écrite n° 5 du PCSI
- Interpellation n° 3 du PDC